

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2070

Artikel: Une TVA spéciale pour les villes : RIE III : inquiètes pour l'avenir de leurs finances, les villes et les communes présentent une proposition surprenante qui peut-être fera débat
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une TVA spéciale pour les villes

RIE III: inquiètes pour l'avenir de leurs finances, les villes et les communes présentent une proposition surprenante qui peut-être fera débat

Yvette Jaggi - 23 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27302>

Dans le brouhaha déclenché par le franc fort et par les mauvaises surprises de ce début d'année électorale, les villes de Suisse peinent plus que jamais à se faire entendre. Et pour cause. Les villes et les agglomérations ont beau avoir fait leur entrée dans la Constitution fédérale de 1999, elles n'ont pas comme telles d'existence institutionnelle.

Les premières sont de grandes communes statistiquement définies d'après leur nombre d'habitants - 10'000 au moins - sur un territoire d'un seul tenant. Quant aux [agglomérations](#), dont le périmètre est redessiné à chaque recensement de la population, elles rassemblent les territoires de communes sises autour d'une ville-centre avec laquelle leurs résidents ont des relations régulières, pour leur travail ou leur formation par exemple. Au nombre d'une cinquantaine, ces agglomérations franchissent les frontières cantonales, voire nationales dans douze cas.

Les villes et les agglomérations ont beau regrouper 73% de la population et 79% des places de travail, leur importance économique ne leur vaut pas la considération dévolue aux entités politiques, encore moins la prise en compte de leur poids dans la composition du

produit intérieur brut. Du coup, l'Union des villes suisses (UVS), qui défend les intérêts de la Suisse urbaine, compte certes parmi les organisations faitières les plus fréquemment consultées, mais son poids politique n'égale pas celui d'autres *lobbies* actifs dans la Berne fédérale.

Une «solution innovante»

Est-ce l'effet de ce manque relatif de considération? En tout cas, dans sa [réponse](#) du 28 janvier dernier à la procédure de consultation sur le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'UVS préconise une «solution innovante» pour compenser les graves pertes de rentrées fiscales liées à cette réforme, évaluées par exemple à 63 millions de francs pour la ville de Genève (7,5% des recettes fiscales), à 50 millions pour Lausanne (10,4%), 15 millions pour Bienne (12%), à 35 millions pour Berne (8%) ou à 300 millions pour Zurich (12%).

Il s'agirait donc d'obtenir, pour les villes et les communes ainsi que pour les cantons, «un [allègement](#) dans le cadre de la TVA sous la forme d'un remboursement inconditionnel de l'impôt préalable, déjà payé, à l'exception des domaines où les communes mènent des activités entrepreneuriales».

En clair, seuls les travaux et achats effectués dans l'exécution de leur mission de service public donneraient lieu à remboursement de ce que les spécialistes appellent la «TVA cachée». Et de citer le cas d'un collège construit pour 50 millions de francs, dont quatre millions ont été encaissés par la Confédération au titre de la TVA.

La proposition sonne bien, mais pose des problèmes pour le moins ardues. A commencer par celui de la définition du périmètre de remboursement. Passons sur la géographie pour tenter de déterminer les achats et prestations susceptibles de figurer parmi les montants donnant lieu à compensation.

A cette fin, il faut faire une distinction, loin d'être toujours claire dans la pratique, entre les activités de l'Etat entrepreneur et celles de service collectif d'un canton ou d'une commune. Est-ce qu'un stade de football ou tout autre équipement sportif d'importance relève de la mission de service public alors qu'ils pourraient être fournis par le secteur privé? Comment traiter les investissements consentis en partenariat entre le public et le privé, une solution de plus en plus fréquemment choisie? Et que faire de la définition de l'OCDE et de l'Union européenne,

reprise dans le cadre des bilatérales et contraire à la distinction proposée par l'UVS?

La seule manière de contourner le problème ne serait-elle pas, pour les villes, de créer des sociétés filiales leur appartenant à 100%, chargées d'opérer pour le compte de la collectivité et qui pourraient facturer la TVA comme toute entreprise? La voie est montrée par exemple à Lausanne par la [SILL](#), société immobilière dont le capital, entièrement aux mains de la Ville, devrait prochainement passer de 20 à 52,5 millions de francs.

Sauf dans un tel cas, la proposition de l'UVS entraînerait un manque à

gagner pour la TVA, principale ressource fiscale de la Confédération, qui pourrait s'avérer assez important pour qu'à budget constant et sous contrainte d'équilibre budgétaire elle doive chercher ailleurs les montants perdus. Les regards se tourneraient vers l'impôt fédéral direct, dont la progressivité permet de faire porter la charge sur une proportion de contribuables moins élevée que les impôts cantonaux et communaux. Ce transfert, en lui-même plus social, se heurtera aux résistances parlementaires que l'on imagine sans peine.

Quant à la révision des bases du système de péréquation intercantonale, elle vient d'être formellement exclue pour les années à venir. On sait que les

cantons payeurs sont plutôt urbains et de plaine tandis que les bénéficiaires du système se trouvent plutôt en zone rurale ou en altitude. Là aussi, espoir politique voisin de zéro pour les villes.

Pas besoin d'avoir l'assurance de réussir pour entreprendre. Si le débat ouvert par la proposition émise par «*la voix des villes*» se poursuit au-delà de la procédure de consultation et atteint le stade parlementaire, le fédéralisme se trouvera soumis à une épreuve à laquelle il s'est jusqu'ici dérobé avec un constant succès, celle de la confrontation des pouvoirs entre les territoires institutionnels et les espaces fonctionnels.

La Revue historique vaudoise se penche sur l'histoire et la problématique des musées

«*La culture des musées*», *Revue historique vaudoise*, tome 122, 2014, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie / Antipodes, 319 pages

Pierre Jeanneret - 17 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27283>

Sait-on qu'il y a plus de 50'000 musées dans le monde et que plus de 1'000 sont en Suisse? Notre pays figure parmi ceux qui abritent le nombre le plus élevé d'institutions muséales. Le canton de Vaud, qui en recense 92, est en troisième position derrière Zurich et Berne.

On peut donc comprendre que

la *Revue historique vaudoise* ait choisi de consacrer son [tome 122/2014](#) à leur histoire, mais aussi aux problématiques qu'elles sous-tendent.

Notons d'emblée que ce dossier thématique, qui réunit treize contributions de spécialistes, n'épouse pas un point de vue étroitement cantonal. La référence est

fréquente à des institutions telles que la Fondation Beyeler à Riehen ou la Fondation Paul Klee à Berne. Et au fond, les défis qui touchent tous les musées, en Suisse et dans le monde (financement, accueil du public, scénographie, adéquation entre le contenant architectural et le contenu, etc.) sont largement les mêmes.